



Délibération n°2017-32 du Comité syndical du mercredi 29 novembre 2017

**APPUI A L'INGENIERIE TERRITORIALE
DEMANDE DE SUBVENTION 2017 AUPRES DE LA REGION OCCITANIE**

L'an deux mil dix sept le vingt neuf novembre à quatorze heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault - 2, parc d'activité le Camalcé - 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 20 novembre 2017.

Etaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU (représenté par Daniel VIALA), Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN (représenté par Georges PERRUGUE), Joëlle GOUDAL (représentée par Bernard GOUJON), Jean-Claude LACROIX (représenté par Berthe BARRE), Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Yolande PRULHIÈRE (représentée par Laurent DUPONT), Frédéric ROIG (représenté par Jean TRINQUIER), Jean-François SOTO (représenté par Agnès CONSTANT), Philippe SALASC, Claude VALERO Louis VILLARET.
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Christian BILHAC, Béatrice FABRE, Jean-Pierre GABAUDAN, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT PIERRE Laurent SINTES.
Invités : 29 ; Quorum : 15 ; Présents ou représentés : 17	

Vu le rôle pilote de la Région Occitanie en matière d'aménagement équilibré du territoire

Vu la décision de la Région visant à porter une politique de développement et de valorisation des Bourgs Centres Occitanie pour la période 2017-2021 et le fait que 13 des communes du Cœur d'Hérault y sont éligibles,

Vu la création de l'Assemblée des Territoires par la Région et visant à proposer un espace de concertation placé aux côtés des élu(e) régionaux dans le quel le Cœur d'Hérault est particulièrement impliqué, Considérant les débats en cours pour l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) intitulé « Occitanie 2040 »,

Considérant la volonté de la Région de se reposer sur les territoires de projet pour engager des partenariats durables dans la continuité des Contrats de ruralité,

Considérant dès lors qu'il apparait essentiel que le Pays Cœur d'Hérault sache prendre sa part à l'édifice d'un partenariat durable avec la Région Occitanie sur l'ensemble de ces domaines.

Considérant que, dans ce cadre, le Pays Cœur d'Hérault, dont la mission est de coordonner les politiques publiques inter-communautaires sur son territoire, souhaite s'investir auprès de la Région et en écho avec les besoins du Cœur d'Hérault.

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De valider l'intérêt du Cœur d'Hérault à s'investir sur les grands chantiers régionaux et, pour l'année 2017, cet engagement peut intervenir à trois niveaux :
- 1. Mise en œuvre d'une ingénierie d'appui aux collectivités en préparation à une contractualisation régionale ;
- 2. Animation locale d'une démarche inter-communautaire liée au dispositif régional « Bourg centre » ;
- 3. Accompagnement des élu(e)s engagé(e)s dans l'Assemblée des territoires d'Occitanie.

- ✓ De demander un appui financier à la Région pour la mise en place d'une ingénierie territoriale et se doter d'outils de connaissance territoriale SIG (couche d'occupation du sol actualisée et diachronique) pour cette année 2017 dans l'attente de la contractualisation qui devrait se mettre en place de façon officielle en 2018, selon les modalités suivantes :


Dépenses		Recettes	
• Mise en œuvre d'une ingénierie territoriale en lien avec les Politiques régionales	24 933,45 €	Région Occitanie	39 002,76 €
• Prestations extérieures (actualisation de l'ocsol)	23 820,00 €	Autofinancement	9 750,69 €
TOTAL	48 753,15 €		48 753,45 €

- ✓ D'autoriser le Président à procéder aux demandes de financement et de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 4 décembre 2017
 Le Président certifie sous sa responsabilité
 La présente délibération exécutoire le 4 décembre 2017

Publiée le 4 décembre 2017
 Transmise le 4 décembre 2017

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET